

PRÉFÈTE DE LA DRÔME
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
préalable à la Déclaration d'Utilité Publique
concernant les travaux de réhabilitation de dix immeubles
situés dans le centre historique de MONTÉLIMAR
dans le cadre d'une Opération de Restauration Immobilière (ORI)
menée par la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MONTÉLIMAR-AGGLOMÉRATION

Par arrêté préfectoral, la préfète de la DRÔME a prescrit l'ouverture de l'enquête publique susvisée qui se déroulera pendant une durée de **19 jours consécutifs, du lundi 29 juin au vendredi 17 juillet 2026** à MONTÉLIMAR.

Après le prononcé de la déclaration d'utilité publique par la préfète de la Drôme, le président de la Communauté d'Agglomération arrête pour chaque immeuble à restaurer le programme des travaux à réaliser dans un délai qu'il fixe. Il notifie à chaque propriétaire ou copropriétaire le programme détaillé des travaux à réaliser sur le bâtiment et son terrain d'assiette. Cette notification est effectuée à l'occasion de la notification individuelle du dépôt du dossier de l'enquête parcellaire et comporte l'indication du délai dans lequel doivent être réalisés les travaux.

Le président du tribunal administratif de Grenoble a désigné pour cette enquête :

- M. Jacques FINETTI, ingénieur retraité, titulaire ;
- Mme Anna-Belle MARAND-DUCREUX, géologue, suppléante.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier d'enquête publique sont consultables :

- aux jours et heures d'ouverture de la Maison Intercommunale des Projets à MONTÉLIMAR – 1, avenue Saint-Martin - sur support papier et sur un poste informatique
- lors des permanences du commissaire enquêteur, précisées ci-après
- sur le site internet des services de l'État en Drôme (www.drome.gouv.fr/Publications/Enquetes_publicques)

Le public pourra formuler ses observations sur l'utilité publique de l'opération :

- directement sur le registre d'enquête publique disponible à la Maison Intercommunale des Projets ;
- par correspondance adressée au commissaire enquêteur domicilié à la Maison Intercommunale des Projets – 1, avenue Saint-Martin – 26 200 MONTÉLIMAR ;
- par courriel à l'adresse : pref-consultation-enquete-publique2@drome.gouv.fr, avec mention du titre de l'enquête ;
- sur le formulaire en ligne disponible sur le site internet des services de l'État en Drôme ;
- directement auprès du commissaire enquêteur lors des permanences à la Maison Intercommunale des Projets à MONTÉLIMAR :

- **lundi 29 juin 2026 de 9h30 à 12h30**
- **jeudi 9 juillet 2026 de 13h30 à 16h30**
- **vendredi 17 juillet 2026 de 9h30 à 12h30**

Le commissaire enquêteur examine les observations recueillies et entend toute personne qui lui paraît utile de contacter ainsi que l'expropriant s'il en fait la demande.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur pourront être consultés pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- à la Mairie de Montélimar,
- sur le site des services de l'État en Drôme - www.drome.gouv.fr/publications/Enquetes-publiques,
- à la préfecture de la Drôme (Bureau des Enquêtes Publiques).

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de :

Mme Nelly LANTHEAUME
Cheffe du service habitat
04 75 53 10 57
nelly.lantheaume@montelimar-agglo.fr

ERRATUM : Erreur dans l'adresse de la Maison Intercommunale des Projets qui se situe : 2 rue du 45ème régiment de transmission - 26 200 MONTE LIMAR et non 1, avenue Saint-Martin